

REPUBLIQUE RWANDAISE



Kigali, le

No /12.08.02

Kigali le 27 juillet 1983

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B. P. 1044 Kigali

Réf. No :

Annexe :

Objet : Autorisation pour
l'organisation d'une
soirée dansante.

Monsieur HATUNGIMANA Déo

Au Minis Chef d'Orchestre MALAYIKA

sports. B.P. 477 KIGALI

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre
du 27 juillet 1983 relative à l'objet repris en marge, j'ai le
regret de porter à votre connaissance que je ne peux pas satis-
faire votre demande, car l'autorisation pour jouer au Bar-MICOMYIZA
de Kanombe a été déjà sollicitée par un autre Orchestre et à la même
date.

Les autorités communales ayant été
pressenties, nous signalent maintenant qu'il faut en principe votre
accord mais qu'il n'y a pas pour elles d'objection.

Espérant une suite favorable à notre
demande nous vous prions d'agréer Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDILIIYIMANA Augustin

Major BEM.-

Le chef d'orchestre

HATUNGIMANA Déo